



AVIS

DISPOSITION PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, avis est donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière, que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 113-2022, adoptée le 9 mai 2022, autorisé la vente de gré à gré à Transport Jules Langlais inc., de Saint-Onésime-d'Ixworth, d'un terrain connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant le lot 6 497 306, pour le prix de 16 117 \$, toutes taxes en sus, payé comptant. Ladite vente a été publiée le 7 juin 2022 sous le numéro 27 305 973.

Donné à La Pocatière ce 21 juin 2022.

Danielle Caron, OMA
Greffière